

Séance du 16 juin 2025

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance le seize juin deux mille vingt-cinq à huit heures cinquante-trois, dans la salle du comité de l'hôtel de ville, située au 2175 chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – développement durable (partiellement), Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs (partiellement), Dominic Deslauriers, directeur général (partiellement), Jean Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie (partiellement), Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE2259

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 16 juin 2025.

CE2260

Approbation du procès-verbal des séances du 3 juin 2025 et du 9 juin 2025

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 3 juin 2025 et 9 juin 2025, avec modification dans le procès-verbal du 3 juin 2025, à la résolution CE2231 « Attribution du contrat relatif à la location à tarif horaire de chargeuses avec équipements de déneigement sans opératrice et sans opérateur » comme suit :

- par l'ajout à l'alinéa, après les mots « (appel d'offres 2025-50-48) », des mots « , pour le lot A, ».
-

Le président du comité exécutif Gilles Lehouillier prend son siège et préside la séance.

CE2261

Dépôt du procès-verbal du comité des finances de la réunion tenue le 24 avril 2025 et dépôt de la liste des contrats accordés relativement à tout financement par mission d'obligations ou par billets pour 2025

Document d'aide à la décision [FIN-2025-030](#)

Le procès-verbal du comité des finances de la réunion tenue le 24 avril 2025 et la liste des contrats accordés relativement à tout financement par émission d'obligations ou par billets pour 2025 sont déposés, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2262

Rapport annuel d'activités du fonds régions et ruralité

Document d'aide à la décision [DEV-2025-031](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le rapport annuel d'activités du fonds régions et ruralité, tel que joint à la fiche de prise de décision DEV-2025-031.

CE2263

Dépôt du rapport de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la séance tenue le 28 avril 2025

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-082](#)

Le rapport de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la réunion tenue le 28 avril 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2264

Dépôt du rapport de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement des réunions tenues les 29 avril, 6 mai, 13 mai et 20 mai 2025

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-083](#)

Le rapport de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement des réunions tenues les 29 avril, 6 mai, 13 mai et 20 mai 2025 est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2265

Aide financière à Centraide Québec-Chaudière Appalaches et au Fonds d'impact essentiel de Centraide Québec-Chaudière Appalaches dans le cadre de la campagne Centraide 2024

Document d'aide à la décision [DG-2025-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière de 50 000 \$ à Centraide Québec-Chaudière-Appalaches, dans le cadre de la campagne Centraide 2024, telle qu'indiquée à la fiche de prise de décision DG-2025-009, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Il est enfin résolu d'accorder une aide financière de 25 000 \$ au Fonds d'impact essentiel de Centraide Québec-Chaudière-Appalaches, dans le cadre de la campagne Centraide 2024, telle qu'indiquée à la fiche de prise de décision DG-2025-009, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE2266

Report de la date du dépôt du rôle d'évaluation triennal 2026-2027-2028

Document d'aide à la décision [FIN-2025-033](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de fixer la date du dépôt du

rôle d'évaluation triennal 2026-2027-2028 au plus tard le 1^{er} novembre 2025 et d'en aviser la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CE2267

Financement des dépenses relatives à la réalisation des travaux de pavage dans les parcs industriels

Document d'aide à la décision [DEV-2025-026](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer les dépenses relatives à la réalisation des travaux de pavage dans les parcs industriels, telles qu'indiquées à la fiche de prise de décision DEV-2025-026, au montant maximum de 904 000 \$, à même la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels municipaux situés dans les zones et parcs industriels.

CE2268

Appui au Conseil de bassin de la rivière Etchemin pour la réalisation d'un projet financé par le programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques

Document d'aide à la décision [ENV-2025-023](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'appuyer le Conseil de bassin de la rivière Etchemin pour le projet financé par le programme de restauration et de création des milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, tel qu'indiqué à la fiche de prise de décision ENV-2025-023.

CE2269

Inventaire patrimonial

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-015](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter l'inventaire patrimonial, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2025-015.

CE2270

Attribution du contrat relatif aux travaux de réhabilitation structurale d'aqueduc 2025 et décret des travaux

Document d'aide à la décision [APP-2025-037](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif aux travaux de réhabilitation structurale d'aqueduc 2025 (appel d'offres 2025-50-11), à Sanexen services environnementaux inc., pour une dépense estimée à 2 385 893 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de 16 semaines, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE2271

Approbation de l'évaluation de rendement insatisfaisant liée à l'exécution du contrat pour le nettoyage et la vérification de base des véhicules de la Direction du service de police

Document d'aide à la décision [APP-2025-045](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant liée à l'exécution du contrat pour le nettoyage et la vérification de base des véhicules de la Direction du service de police (appel d'offres n° 2021-50-99), intervenu avec Lave-auto-mobile.

CE2272

Attribution du contrat relatif aux travaux de réaménagement intérieur de l'immeuble situé au 6900, Guillaume-Couture et décret des travaux

Document d'aide à la décision [APP-2025-046](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif aux travaux de réaménagement intérieur de l'immeuble situé du 6900, Guillaume-Couture (appel d'offres 2025-50-24), à Les entreprises Québechab ltée, pour une dépense estimée à 1 529 400 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée d'un an, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE2273

Attribution du contrat de gré à gré relatif au renouvellement de l'entente d'entreprise destinée aux petites municipalités (SG-EA) à intervenir avec ESRI Canada pour les licences et au soutien de leurs logiciels et désignation d'une représentante et de représentants

Document d'aide à la décision [APP-2025-048](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat de gré à gré relatif au renouvellement de l'entente destinée aux petites municipalités (SG-EA) à intervenir avec ESRI Canada, pour une dépense estimée à 515 942 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, couvrant la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, conformément au devis et à sa soumission, de même que de désigner la Directrice générale adjointe - services administratifs, le Directeur des technologies de l'information et de la transformation numérique et le Directeur de l'approvisionnement et de la gestion immobilière à titre de représentante et de représentants de la Ville et de les autoriser en conséquence à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2274

Vente du lot 2 158 375 du cadastre du Québec (8100, rue du Blizzard, secteur Charny), affectation du fruit de la vente et financement afférent

Document d'aide à la décision [APP-GI-2025-021](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter l'offre d'achat numéro 1 de l'offrant au montant de 635 000 \$ et de refuser l'offre d'achat numéro 2 de l'offrant pour la vente de l'immeuble situé au 8100, rue du Blizzard (secteur Charny), soit le lot 2 158 375 du cadastre du Québec, telles que jointes à la fiche de prise de décision APP-GI-2025-021, d'autoriser le maire et la greffière,

la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, d'affecter le produit de la vente de ce lot à la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets d'amélioration des environnements et des espaces de travail de l'ensemble du personnel de la Ville et d'affecter un montant de 25 100 \$ provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets d'amélioration des environnements et espaces de travail de l'ensemble du personnel de la Ville afin d'assumer les dépenses.

CE2275

Nomination d'une citoyenne ou d'un citoyen d'honneur 2025

Document d'aide à la décision COM-2025-003

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer la personne identifiée à la fiche de prise de décision COM-2025-003 à titre de citoyenne ou citoyen d'honneur 2025, tel que proposé par les membres du comité.

CE2276

Prononcé de la décision relative à la demande de démolition de l'immeuble situé au 32, avenue Bégin (lot 2 433 355 du cadastre du Québec, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [GRE-2025-026](#)

ATTENDU la demande de démolition de l'immeuble situé au 32, avenue Bégin (lot 2 433 355 du cadastre du Québec, secteur Lévis) ;

ATTENDU la décision du comité de démolition rendue le 16 décembre 2024 liée à cette demande de démolition ;

ATTENDU la tenue de l'audition de la révision de la décision du comité de démolition lors de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue le 7 avril 2025 ;

ATTENDU les arguments présentés dans le cadre de cette audition ;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Ville ont pris connaissance du rapport d'expertise indépendant commandé par la Ville, réalisé par Partie 5 et daté du 17 juillet 2024, dans lequel on mentionne notamment les éléments suivants :

- l'état préoccupant du bâtiment en ce qui concerne son intégrité structurale;
- la réhabilitation de la structure et de l'enveloppe du bâtiment existant semble risquée en raison de l'ampleur et du coût considérable des travaux nécessaires, estimés à environ 2,6 M\$, ainsi que les imprévus que ceux-ci comportent (scénario d'intervention 1);
- l'approche hybride combinant la réhabilitation et le remplacement des éléments critiques comporte également des risques importants, particulièrement aux jonctions entre l'existant et le nouveau, et ne constitue pas un scénario recommandé (scénario d'intervention 2);
- le scénario qui semble le plus « raisonnable » et le moins risqué dans les circonstances consiste à la démolition et à la reconstruction (scénario d'intervention 3);

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Ville ont tenu compte de l'ensemble des documents déposés dans le cadre de cette demande ;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de confirmer la décision du comité de démolition rendue le 16 décembre 2024 par sa résolution DEM-2024-00-14 pour la demande de démolition de l'immeuble situé au 32, avenue Bégin (lot 2 433 355 du cadastre du Québec, secteur Lévis).

CE2277

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [GRE-2025-038](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, telle qu'indiquée à la fiche de prise de décision GRE-2025-038, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE2278

Crédits additionnels liés à des dépenses recouvrables

Document d'aide à la décision [DEI-2025-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser les crédits additionnels au montant de 1 000 000 \$, tels que mentionnés à la fiche de prise de décision DEI-2025-003, aux postes de revenus et dépenses liées à des dépenses recouvrables.

CE2279

Programme éco énergie 360 de la Fédération québécoise des municipalités et désignation d'un représentant

Document d'aide à la décision [DEI-2025-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de confirmer l'intérêt de la Ville à participer au programme éco énergie 360 de la Fédération québécoise des municipalités et d'autoriser le Directeur de l'entretien des infrastructures, ou sa représentante ou son représentant, à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2280

Composition d'un comité *ad hoc* pour le choix de l'œuvre d'art public relative réaménagement de l'aire d'accueil au parc des Chutes-de-la-Chaudière

Document d'aide à la décision [DVC-ART-2025-015](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver la liste des membres proposée, telle qu'indiquée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2025-015, et de mandater le membre du conseil de la Ville Michel Turner, à titre de représentant des usagères et usagers de la Ville au sein du comité *ad hoc* pour

le choix d'une œuvre d'art public, dans le cadre de l'application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics pour le projet de construction du belvédère du parc des Chutes-de-la-Chaudière.

CE2281

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2025-005](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, telle qu'indiquée à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2025-005, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE2282

Politique d'attribution des heures de glace

Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2025-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter la politique d'attribution des heures de glace, telle que jointe à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2025-006, pour le maintien des activités des organismes auprès de la population lévisienne, et ce, en adéquation avec la politique de l'activité physique, du sport et du plein air de la Ville.

CE2283

Avis de motion du Règlement RV3543 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats (modifications aux fins, notamment, d'assurer la concordance avec tout règlement adopté par la Ville en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les compétences municipales* (moratoire – infrastructures municipales)) et dépôt de projet de règlement
Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-059](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3543 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats et de déposer le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-059.

Ce règlement a notamment pour objet :

- d'apporter des précisions quant à la caducité de certaines demandes si les documents ou informations ne sont pas fournis, notamment dans le cadre des règlements à caractère discrétionnaire;
- d'indiquer que n'a pas à être considéré pour les demandes pendantes au 29 novembre 2024, dans le cadre de l'application de l'article 14 des règlements RV-2024-34-93 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des stations de traitement des eaux usées de Desjardins et RV-2024-34-94 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des stations de traitement des eaux usées de Saint-Nicolas, le Règlement RV-2024-34-88 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications

de certaines dispositions sur les arbres et les revêtements pour les toits plats ainsi que les espaces de stationnement);

- d'apporter différents autres ajustements pour tenir compte, notamment, de la période prolongée où peuvent être exécutés des travaux selon ce qui est prévu aux règlements RV-2024-34-93 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des stations de traitement des eaux usées de Desjardins et RV-2024-34-94 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des stations de traitement des eaux usées de Saint-Nicolas.

CE2284

Adoption du Projet de règlement RV3543 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats (modifications aux fins, notamment, d'assurer la concordance avec tout règlement adopté par la Ville en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les compétences municipales* (moratoire – infrastructures municipales)) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite
Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-059](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3543 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-059.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE2285

Avis de motion du Règlement RV3544 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels (modifications aux fins, notamment, d'assurer la concordance avec tout règlement adopté par la Ville en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les compétences municipales* (moratoire – infrastructures municipales)) et dépôt de projet de règlement
Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-072](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3544 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels et de déposer le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-072.

Ce règlement a pour objet d'ajuster la période de validité d'une décision autorisant un usage conditionnel lorsqu'un tel usage ne peut être exercé uniquement en raison de l'effet lié à un règlement adopté par le conseil en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1).

CE2286

Adoption du Projet de règlement RV3544 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels (modifications aux fins, notamment, d'assurer la concordance avec tout règlement adopté par la Ville en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les compétences municipales* (moratoire – infrastructures municipales)) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-072](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3544 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-072.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE2287

Avis de motion du Règlement RV3545 modifiant le Règlement RV-2011-11-30 sur les dérogations mineures (modifications aux fins, notamment, d'assurer la concordance avec tout règlement adopté par la Ville en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les compétences municipales* (moratoire – infrastructures municipales)) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-073](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3545 modifiant le Règlement RV-2011-11-30 sur les dérogations mineures et de déposer le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-073.

Ce règlement a notamment pour objet de modifier la période de validité d'une décision accordant une dérogation mineure pour la porter à 36 mois. Il a également pour objet d'ajuster cette période de validité à l'égard des situations pouvant être visées par un règlement adopté par le conseil en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les compétences municipales*, incluant les deux règlements déjà adoptés par le conseil à cet effet, soit les règlements RV-2024-34-93 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées de Desjardins et RV-2024-34-94 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées de Saint-Nicolas.

CE2288

Adoption du Projet de règlement RV3545 modifiant le Règlement RV-2011-11-30 sur les dérogations mineures (modifications aux fins, notamment, d'assurer la concordance avec tout règlement adopté par la Ville en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les compétences municipales* (moratoire – infrastructures municipales)) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-073](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3545 modifiant le Règlement RV-2011-11-30 sur les dérogations mineures, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-073.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE2289

Avis de motion du Règlement RV3546 modifiant le Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (modifications aux fins, notamment, d'assurer la concordance avec tout règlement adopté par la Ville en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les compétences municipales* (moratoire – infrastructures municipales)) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-074](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3546 modifiant le Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et de déposer le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-074.

Ce règlement a pour objet d'ajuster la période de validité d'une décision approuvant un projet dans le cadre de ce règlement (plans d'implantation et d'intégration architecturale) dans les situations visées à l'article 13 des règlements RV-2024-34-93 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des stations de traitement des eaux usées de Desjardins et RV-2024-34-94 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des stations de traitement des eaux usées de Saint-Nicolas (permis ou certificats valides au 29 novembre 2024).

CE2290

Adoption du Projet de règlement RV3546 modifiant le Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (modifications aux fins, notamment, d'assurer la concordance avec tout règlement adopté par la Ville en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les compétences municipales* (moratoire – infrastructures municipales)) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-074](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3546 modifiant le Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-074.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et

d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE2291

Avis de motion du Règlement RV3547 modifiant le Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) (modifications aux fins, notamment, d'assurer la concordance avec tout règlement adopté par la Ville en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les compétences municipales* (moratoire – infrastructures municipales)) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-075](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3547 modifiant le Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) et de déposer le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-075.

Ce règlement a notamment pour objet d'ajuster la période de validité d'une décision approuvant un projet dans le cadre de ce règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en considérant les situations pouvant être visées par un règlement adopté par le conseil en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les compétences municipales*, incluant les deux règlements déjà adoptés par le conseil, soit les règlements RV-2024-34-93 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des stations de traitement des eaux usées de Desjardins et RV2024-34-94 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des stations de traitement des eaux usées de Saint-Nicolas.

CE2292

Adoption du Projet de règlement RV3547 modifiant le Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) (modifications aux fins, notamment, d'assurer la concordance avec tout règlement adopté par la Ville en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les compétences municipales* (moratoire – infrastructures municipales)) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-075](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3547 modifiant le Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial), tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-075.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE2293

Avis de motion du Règlement RV3548 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages groupe P1, service communautaire de proximité, dans la zone M2095, boulevard Guillaume-Couture et rue Charles-Rodrigue, secteur Lévis) et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-078](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3548 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et de déposer le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-078.

Ce règlement a pour objet d'ajouter le groupe d'usages groupe P1, service communautaire de proximité, dans la grille des spécifications de la zone M2095 et d'y prévoir les normes et spécifications afférentes.

CE2294

Adoption du Projet de règlement RV3548 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages groupe P1, service communautaire de proximité, dans la zone M2095, boulevard Guillaume-Couture et rue Charles-Rodrigue, secteur Lévis) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-078](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3548 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-078.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE2295

Modernisation de la structure salariale et des avantages sociaux des cadres supérieurs

Document d'aide à la décision [GCH-2025-035](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser les mesures proposées dans la modernisation de la structure salariale et des avantages sociaux des cadres supérieurs, telles que jointes à la fiche de prise de décision GCH-2025-035.

CE2296

Ententes de financement dans le cadre du programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 2) à intervenir avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Lévis

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de financement dans le cadre du programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 2) à intervenir avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Lévis, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, telle que jointe à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2025-020, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et ce, afin de régulariser la situation administrative et permettre la reddition de comptes conforme aux exigences du programme.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de financement dans le cadre du programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 2) à intervenir avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Lévis, pour la période du 17 avril 2024 au 31 mars 2025, telle que jointe à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2025-020, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à signer, et ce, afin de régulariser la situation administrative et permettre la reddition de comptes conforme aux exigences du programme.

CE2297

Participation financière de la Ville et entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale et renouvellement de la convention d'exploitation à intervenir avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Lévis

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-021](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de confirmer la participation financière de la Ville dans une proportion de 10 % du déficit d'exploitation annuel des ensembles immobiliers Place renaissance (EI-1022), Édifice Maurice Ampleman (EI-1096) et Place Villemay (EI-1577), et ce, pour toute la durée de validité de leur convention d'exploitation.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale et renouvellement de la convention d'exploitation à intervenir avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Lévis, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2298

Contrat de services de gestion animalière à intervenir avec SPA Ville de Lévis

Document d'aide à la décision [APP-2025-047](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat de gré à gré et de conclure le contrat de services de gestion animalière à intervenir avec SPA Ville de Lévis, tel que joint à la fiche de prise de décision APP-2025-047, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou

la conseillère juridique et assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2299

Attribution du contrat relatif aux travaux de pavage et de resurfaçage et décret de travaux

Document d'aide à la décision [APP-2025-049](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif aux travaux de pavage et de resurfaçage (appel d'offres 2025-50-41), à PAVCO, pour une dépense estimée à 1 813 341,99 \$, avant TPS et TVQ, en plus des ajustements prévus au contrat, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE2300

Aide financière à des organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [GRE-2025-039](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, telle qu'indiquée à la fiche de prise de décision GRE-2025-039, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE2301

Avis de motion du Règlement RV3552 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de produits visant la réduction des déchets à la source et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [ENV-MR-2025-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3552 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de produits visant la réduction des déchets à la source et de déposer le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision ENV-MR-2025-004.

Ce règlement a pour objet d'établir un programme d'aide pour l'acquisition de couches lavables, de produits d'hygiène lavables, de bidet, de produits d'entretien de terrain et de composteurs domestiques.

CE2302

Adoption du Règlement RV3552 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de produits visant la réduction des déchets à la source

Document d'aide à la décision [ENV-MR-2025-004](#)

À une séance subséquente de l'avis de motion et du dépôt de projet de règlement et au plus tôt le deuxième jour suivant la tenue de celle-ci, il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3552 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de produits visant la réduction des déchets à la source, tel que joint à la fiche de prise de décision ENV-MR2025-

004.

CE2303

Adoption du Second projet de règlement RV3533 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications concernant certaines dispositions (ex. : hauteur maximale en étages et marges de recul arrière minimales) de plusieurs zones situées dans l'arrondissement de Desjardins)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-076](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV3533 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changements par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV2525, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-76.

Les changements apportés au Second projet de règlement par rapport au Projet de règlement consistent à :

- ajouter un « M » devant le numéro de zone « 2464 » au paragraphe 3 de l'article 2;
- ajouter le mot « zones » devant une énumération de numéros de zones au paragraphe 4 de l'article 2.

En conséquence, le Second projet de règlement a pour objet :

- ✓ De créer les zones :
 - M2469 à même une partie des zones M2463 et M2465;
 - M2479 à même une partie des zones M2465 et M2513;
 - M2481 à même une partie des zones M2463 et M2464;
 - M2531 à même une partie de la zone M2513;
 - M2537 à même une partie de la zone M2515;
 - M2551 à même une partie de la zone M2515;
 - M2557 à même une partie des zones M2508 et M2515;
 - M2559 à même une partie des zones M2515, M2532 et M2558;
 - M2582 à même une partie des zones M2520, M2562 et 2558;
 - M2583 à même une partie de la zone M2532;
- ✓ Pour chacune des zones créées, prévoir les usages autorisés et les normes et spécifications applicables et plus spécifiquement pour les zones :
 - M2469, M2479, M2537 et M2551 limiter à 15 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux et augmenter à 15 m la marge de recul arrière minimale, et ce, pour l'ensemble des usages autorisés;
 - M2481, M2531, M2559 et M2582 limiter à 18 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux et augmenter à 15 m la marge de recul arrière minimale, et ce, pour l'ensemble des usages autorisés;
 - M2557, limiter à 12 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux et augmenter à 15 m la marge de recul arrière minimale, et ce, pour l'ensemble des usages autorisés;
 - M2583, limiter à 18 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux pour l'ensemble des usages autorisés;
- ✓ Agrandir la zone M2153 à même une partie de la zone M2515;
- ✓ Supprimer la grille des spécifications afférentes aux zones M2463, M2464, M2465, M2508, M2513, M2515, M2520, M2532, M2558 et M2562, ces zones ayant été supprimées par la création des zones M2469, M2479, M2481, M2531, M2537, M2551, M2557, M2559, M2582 et M2583;

- ✓ De faire certains ajustements au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement afin de refléter la création et la suppression de zones;
- ✓ Modifier la grille des spécifications afférente aux zones :
 - M2466 de façon à limiter à 15 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux pour l'ensemble des usages autorisés;
 - H2468 de façon à limiter à 4 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux pour l'ensemble des usages autorisés;
 - M2437 de façon à limiter à 15 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux et augmenter à 15 m la marge de recul arrière minimale, et ce, pour l'ensemble des usages autorisés;
 - M2556 de façon à limiter à 15 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux et augmenter à 15 m la marge de recul arrière minimale, et ce, pour l'ensemble des usages autorisés;
 - M2563, H2565 et M2566 de façon à limiter à 12 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux pour l'ensemble des usages autorisés;
 - M2567 de façon à limiter à 6 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux pour l'ensemble des usages autorisés;
 - M2564, M2580 et M2581 de façon à limiter à 12 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux et augmenter à 15 m la marge de recul arrière minimale, et ce, pour l'ensemble des usages autorisés.

CE2304

Participation financière de la Ville, financement afférent et avenant numéro 2 à l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir Gestion immobilière CSB inc.

Document d'aide à la décision [BP-2025-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer un montant maximum de 500 000 \$, contingences et taxes incluses, pour l'aménagement additionnel de parcs et espaces verts dans le cadre du projet Umamo, dans le cadre de la phase 2 de ce projet, tel que joint à la fiche de prise de décision BP-2025-001, et ce, conformément à la résolution CV-2018-05-36 « Aménagement d'un nouveau parc central (arrondissement de Desjardins) ».

Il est également résolu, pour financer la dépense relative aux travaux municipaux d'aménagement additionnel de parcs et espaces verts dans le cadre du projet Umamo, phase 2, d'affecter un montant de 457 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de dix ans par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2026 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Sous réserve de la décision du conseil de la Ville relative à la participation financière, il est enfin résolu de conclure l'avenant numéro 2 à l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Gestion immobilière CSB inc., tel que joint la fiche de prise de décision BP-2025-001, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2305

Prolongation du contrat de travail à durée déterminée du Directeur de projets par intérim à la Direction de l’approvisionnement et de la gestion immobilière

Document d’aide à la décision [GCH-2025-046](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de prolonger le contrat de travail à durée déterminée du Directeur de projets par intérim à la Direction de l’approvisionnement et de la gestion immobilière, tel que joint à la fiche de prise de décision GCH-2025-046, et d’autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou la conseillère juridique et assistante-greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

CE2306

Attribution du contrat relatif aux travaux de prolongement et de réfection du boulevard Étienne-Dallaire, entre la rue Charles-Rodrigue et la route du Président-Kennedy, et décret de travaux

Document d’aide à la décision [APP-2025-051](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif aux travaux de prolongement et de réfection du boulevard Étienne-Dallaire, entre la rue Charles-Rodrigue et la route du Président-Kennedy (appel d’offres 2025-50-51), à Groupe colas Québec inc., pour une dépense estimée à 6 387 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Le président du comité exécutif Gilles Lehouillier quitte son siège. La séance est présidée par le vice-président Guy Dumoulin.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le président du comité exécutif Gilles Lehouillier reprend son siège et préside la séance.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

CE2307

Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 22.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif